

Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (41)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (27)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors- procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelynne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie) M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Mobilités

Objet : Tarifs 2019 - Mise à disposition des emplacements de garage privé du Grand Cahors situés  
sous le CHAI

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 16 mai 2019**  
**Rapporteur : Michel SIMON**

Service : Mobilités

**Objet : Tarifs 2019 - Mise à disposition des emplacements de garage privé du Grand Cahors situés sous le CHAI**

Mesdames, Messieurs,

Le niveau aménagé en parc de stationnement situé sous le CHAI est propriété du Grand Cahors et dispose de 18 places de stationnement ou de garage de véhicules.

Si cet espace n'a pas vocation à faire l'objet d'une ouverture au public pour une exploitation classique, les places aménagées pourraient faire l'objet d'une location auprès de structures institutionnelles, d'entreprises ou de particuliers dans certaines conditions. C'est d'ailleurs ce qui avait été exprimé dès l'origine du projet.

L'objectif est ainsi de répondre à des besoins de stationnement identifiés dans ce secteur, tout en optimisant l'utilisation de cet espace.

Cette mise à disposition d'emplacements de garages privés du Grand Cahors s'appuiera sur la signature d'une convention (ci-annexée) valant contrat de location d'un ou plusieurs emplacements à établir entre le Grand Cahors et chaque locataire d'une place.

Le tarif fixé pour ce loyer, tenant compte des charges estimées pour l'entretien et le fonctionnement, est proposé à 1 000 € nets de taxe par an et par place.

Ce tarif pourra être réévalué chaque année et figurera dans le catalogue des tarifs du Grand Cahors.

Cette mise à disposition a vocation à s'adresser en priorité aux entreprises, administrations ou organismes intéressés.

Il est également proposé que cette forme d'abonnement soit délivrée pour un an et soumise à un nouvel examen pour être reconduite.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider les conditions de mise à disposition des emplacements de garage situés sous le CHAI dans les conditions précitées ;



22 MAI 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-18\_16\_05\_2019-DE  
Regu le 21/05/2019

- b- De fixer le tarif d'un emplacement à 1 000 € nets de taxe par an et par place ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,  
**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**